



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 05/10/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2015
D - 2015/440

Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Convention cadre de partenariat - Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bien que pratiquement disparue des zones urbaines denses, l'agriculture urbaine tend à réémerger, sous des formes très diverses, autant pour les valeurs sociétales qu'elle porte (responsabilité, éducation, lien, partage, solidarité) que pour ses qualités économiques (création d'emplois) et environnementales (biodiversité, végétalisation de la ville, valorisation des déchets). Elle peut être aussi bien marchande que non-marchande et les lieux sont divers : jardins collectifs, jardins familiaux, jardins privés, fermes agricoles urbaines... A Bordeaux, les jardins collectifs essaient un peu partout et ces initiatives que la Ville accompagne sont une forme d'agriculture urbaine, autant sur le volet social qu'alimentaire.

La Ville observe également des attentes sociétales grandissantes de la part des consommateurs urbains autour d'une alimentation saine, de qualité, de proximité et accessible à tous. En même temps, alors qu'elle est le principal bassin de consommation en produits frais de la région, la métropole bordelaise dispose d'un jour et demi d'autonomie alimentaire. Tout cela interroge sur le modèle alimentaire des zones urbaines et pose l'enjeu de la gouvernance alimentaire de la Ville dans son bassin de vie. La manifestation MANGEONS, organisée le 3 juin 2015, a confirmé l'agriculture urbaine comme l'une des réponses locales redonnant du sens à la vie et à la nature en ville, face aux attentes alimentaires des Bordelais.

Dans ce contexte, le groupe Évolution, concepteur et exploitant de Darwin Ecosystème, propose de mettre en œuvre un dispositif d'innovation inédit en espace urbain dense : la ZAUÉ, Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale. L'objectif de la ZAUÉ est de créer un démonstrateur d'agriculture urbaine permettant d'expérimenter de nouvelles techniques (permaculture, aquaponie, micro-culture, entomophagie...) et de faire émerger des modèles reproductibles.

Le territoire d'application de cette expérimentation s'inscrit sur le foncier bâti et non-bâti de la caserne Niel, pour lequel Évolution bénéficie d'un droit d'usage via des conventions d'occupation temporaires.

Au croisement ou en marge des politiques agricoles existantes, Évolution propose aux institutions, aux collectivités locales et territoriales, aux organisations sectorielles, au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et à tout partenaire concerné par cette ambition de se fédérer et de mutualiser leurs forces vives afin d'accompagner l'expérimentation et le développement de ce type de projets.

Cette intention partagée se formalise par la signature d'une convention-cadre multi-partenariale, étape nécessaire dans la construction, à l'échelle municipale et métropolitaine, d'un dispositif favorisant le repérage, l'accompagnement et l'émergence de projets d'agriculture urbaine innovants.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention cadre entre la Ville de Bordeaux et le groupe Évolution au titre du Darwin Ecosystème.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Magali FRONZES

Convention cadre de partenariat

Darwin – ZAUÉ Zone d'agriculture Urbaine Expérimentale

Entre

Evolution

La Ville de Bordeaux

Bordeaux Métropole

Le Conseil départemental de la Gironde

Le Conseil Régional d'Aquitaine

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Bordeaux Sciences Agro

L'Institut National de la Recherche Agronomique

Présentation

Les différentes parties à cette convention cadre de partenariat souhaitent favoriser la mise en place d'expérimentations en matière d'agriculture urbaine en zone dense.

Il a été convenu ce qui suit :

1. CONSTAT ET ENJEUX ACTUELS

Si l'agriculture urbaine n'est pas un concept nouveau, deux facteurs récents expliquent son renouveau via l'émergence de solutions innovantes d'agriculture en ville :

- Les mutations liées à la chaîne alimentaire : diversification des cultures (permaculture, aquaponie), grandes crises alimentaires (scandale de la viande de cheval) qui modifient les comportements, revalorisation des produits locaux...
- Les nouveaux enjeux territoriaux : péri-urbanisation, « intégration des territoires ruraux dans des espaces métropolitains d'échelle plus vaste, au croisement de « l'urbain généralisé » » (Mongin 2007)

De fait, s'inscrivant en réponse à ces nouveaux enjeux, l'agriculture urbaine tend à ré-émerger aujourd'hui sous des formes inédites, innovantes et multi-fonctionnelles; maintien de la biodiversité, gestion des ressources, valorisation des déchets, fertilisation des sols, bio-climatisation, production hors-sols, fermes urbaines, circuits courts et de proximité,... en sont les principales manifestations.

Impulsée par des acteurs variés, au premier rang desquels militants et techniciens, l'agriculture urbaine invite le plus souvent à l'implication des habitants et à la mobilisation citoyenne, accélérant la diffusion des savoirs et stimulant les comportements responsables.

Parce qu'elle contribue à la fois à régénérer le lien social et à mettre en oeuvre des solutions innovantes et concrètes au défi majeur de notre époque qu'est l'adaptation au changement climatique, l'entreprise Evolution, conceptrice et exploitante du DARWIN ECO-SYSTEME, souhaite favoriser la création d'un dispositif d'innovation économique, écologique et sociale inédit en zone urbaine dense à Bordeaux : ZAUÉ, ZONE D'AGRICULTURE URBAINE EXPERIMENTALE.

Le territoire d'expérimentation de la ZAUÉ s'inscrit principalement sur le foncier bâti et non-bâti de la caserne Niel, où Evolution bénéficie d'un droit d'usage des lieux, directement par son droit de propriété ou indirectement via des conventions d'occupation temporaires signées en propre ou via le fonds de dotation Darwin.

2. OBJECTIFS DE L'ACCORD CADRE

Les dispositifs publics mobilisés jusqu'à présent sur la thématique de l'Agriculture Urbaine se sont principalement focalisés au sein de l'agglomération bordelaise sur le soutien à l'agriculture périurbaine productive et marchande, dans un souci de réponse aux besoins alimentaires de la population.

En complément de ces politiques, cet accord cadre de partenariat a pour objectif de favoriser la coordination des dispositifs et des moyens d'intervention au bénéfice de l'Agriculture urbaine en zone urbaine dense.

Dans cette optique, ZAUÉ propose de constituer sur l'agglomération bordelaise un démonstrateur d'agriculture urbaine, tiers-lieu « open source » d'expérimentation et de collaboration dédié à la production, à la transformation et à la pédagogie.

La mise en synergie sur un même site des porteurs de projets expérimentaux et des acteurs locaux susceptibles de les soutenir et de structurer les démarches permettra d'accélérer l'émergence d'innovations *reproductibles* et de nouvelles formes d'économie circulaire optimisant le métabolisme urbain.

Conçu comme un « living-lab », ZAUÉ a pour vocation de devenir un démonstrateur territorial dédié à l'Agriculture Urbaine en zone dense, facilitant la consolidation de modèles émergents, l'appropriation des savoirs et la pollinisation des bonnes pratiques vers les professionnels comme vers le grand public.

3. TYPOLOGIE DE PROJETS ELIGIBLES A ZAUÉ

Tous les projets liés directement ou indirectement à l'agriculture urbaine en zone dense sont éligibles à ZAUÉ, quels que soient leur statut et leur mode de gouvernance, pourvu qu'ils soient jugés conformes d'un point de vue réglementaire (notamment les aspects sanitaires et environnementaux) dans leur présentation.

Seul prérequis : la volonté des porteurs de projet d'intégrer une dynamique collaborative, d'expérimentation et de partage.

Parmi les types de projets concernés (liste non exhaustive)

Production

- Jardins partagés
- Serre collective
- Potagers pédagogiques
- Permaculture
- Aquaponie
- Culture hors-sol verticale, en pleine terre ou en hydroponie

Distribution

- Pépinière bio
- Amap
- circuits courts et proximité

Elevage

- Ferme urbaine
- Micro-élevage (Poulailler...)
- Ruchers collectifs et apiculture urbaine
- Production d'insectes et Entomophagie

Valorisation

- Eco-Pastoralisme
- Compostage collectif
- Méthanisation
- Champignonnière

Expérimentation

- Matériauthèque
- Recyclerie
- Ressourcerie
- Fab-lab
- Bio-hacking lab

Accompagnement

- Animations et ateliers pédagogiques
- Couveuse d'entrepreneuriat agricole urbain
- Pépinière d'activités liées à l'agriculture urbaine

L'intérêt d'une mutualisation de cette diversité de projets consiste dans leur interconnexion selon un fonctionnement en double cycle : le cycle de la Matière et le cycle du Vivant, où les besoins sont assurés par la récupération et la transformation des ressources (déchets urbains) et leur distribution locale.

4. METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Aujourd'hui les initiatives d'agriculture urbaine sur le territoire bordelais sont mal repérées car diffuses, peu soutenues car mal connues et peu interconnectées entre elles ce qui nuit à leur visibilité et à leur reconnaissance.

ZAUÉ entend résoudre ces problématiques en mutualisant les ressources de ses partenaires pour :

- Repérer les initiatives
- Soutenir les porteurs de projets et contribuer à l'émergence d'activités économiquement viables, écologiquement performantes et/ou socialement utiles
- Participer aux dynamiques de recherche et développement engagées sur cette thématique
- Valoriser l'agriculture urbaine auprès de tous les publics pour diffuser les savoir-faire au plus grand nombre

Dans un contexte marqué tant par de fortes tensions budgétaires que par l'urgence de l'amorçage d'alternatives concrètes, ZAUÉ entend privilégier l'économie de moyens et la mutualisation des ressources. ZAUÉ privilégiera une approche pragmatique d'accompagnement projet par projet avec l'ambition d'aboutir rapidement à des solutions duplicables.

5. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre les actions et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de ZAUÉ en s'appuyant sur l'ensemble des ressources mobilisables au sein de son organisation.

Promotion de l'accord cadre de partenariat

Les signataires s'engagent à informer les personnes ressources de leur structure et de leurs réseaux, de cet accord cadre, de ses objectifs et de ses modalités d'aide associées par tous moyens utiles.

Animation et pilotage

Les signataires s'engagent à participer aux réunions de sélection des projets susceptibles d'intégrer ZAUÉ ainsi qu'à toute opération qu'elle pourrait initier s'inscrivant dans une logique de valorisation de l'agriculture urbaine en zone dense.

De même, les signataires s'engagent à soumettre à ZAUÉ toute information ou projet d'agriculture urbaine en zone dense susceptible d'entrer dans son champ d'intérêt.

L'appréciation de la qualité des projets soumis à la ZAUÉ fera l'objet d'échanges et de délibérations collectives quant aux modalités de soutien possible. Quelle qu'en soit l'issue, Evolution reste le seul décisionnaire concernant leur intégration sur le territoire de la caserne Niel.

Appui technique, humain et financier

Les signataires s'engagent à favoriser la réussite des projets hébergés par ZAUÉ par la mobilisation des dispositifs de soutien technique, humain et/ou financier dans leur domaine de compétence respectif et selon leurs possibilités.

Ces moyens seront alors notifiés dans le cadre de conventions spécifiques, indépendantes de la présente convention.

Il est entendu que ces moyens ne sont aucunement exclusifs de ceux qui pourraient être mobilisés par ailleurs, émanant de sources publiques ou privées extérieures, au bénéfice final des projets d'agriculture urbaine identifiés.

6. SUIVI DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Un comité de parrainage DARWIN-ZAUÉ est mis en place, composé d'au moins un représentant de chaque partenaire signataire.

Il a la charge :

- Du suivi de l'avancement de la réalisation des actions
- De l'évaluation annuelle du dispositif

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

7. COMMUNICATION ET VALORISATION DES RESULTATS DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Les données collectées et traitées au sein de DARWIN-ZAUÉ seront mises à disposition de tous les partenaires.

Cet accord cadre et son bilan ont vocation à être rendus publics.

8. DUREE ET REALISATION DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord cadre de partenariat est pluriannuel, il s'étend sur la période 2015-2018.

Il engage les partenaires à compter de sa signature.

Toute modification du présent accord cadre de partenariat devra faire l'objet d'un avenant.

Après les démarches de médiation nécessaires, le retrait d'une des parties au présent accord cadre de partenariat pourra être constatée. Ce retrait devra être confirmé par écrit aux autres signataires des présentes.

Un tel retrait n'entraînera pas la nullité du présent accord qui continuera à produire ses effets entre les parties restantes.

A contrario de nouvelles parties pourront être intégrées au présentes dispositions, sous réserve de l'accord de l'ensemble des signataires.

Fait à Bordeaux, le

Le directeur de la transition
écologique d'Evolution

du Conseil Régional d'Aquitaine

Le Maire
De La Ville de Bordeaux

Le Président
de La Chambre Régionale d'Agriculture
d'Aquitaine

Le Président
de Bordeaux Métropole

Le Directeur
de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Le Président

La Directrice
de la Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le Directeur
de Bordeaux Sciences Agro

Le Président
de l'Institut National de la Recherche
Agronomique